



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

étudiants

Question écrite n° 90331

Texte de la question

M. Céleste Lett attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'absence préjudiciable de « réciprocité » existant au niveau des modalités d'accueil des étudiants étrangers en France et à l'inverse, des jeunes Français à l'étranger. En effet, il est aujourd'hui incompréhensible et absurde de continuer à faire bénéficier aux étudiants étrangers d'aides publiques pour financer leur séjour en France (logement, participation au financement du régime de sécurité sociale étudiante, etc.) alors que dans le même temps, nos étudiants français sont exclus de ces dispositions pour des motifs liés à la condition de nationalité ou de résidence habituelle. Ce constat est d'autant plus frappant qu'il touche également des étudiants français partis poursuivre leur cursus à l'étranger dans le cadre de dispositif d'aide à la mobilité de type « Erasmus ». Cette différence de traitement à l'intérieur d'un même programme d'échange européen dissuade donc de nombreux étudiants français, chaque année, à sortir temporairement de notre territoire pour parfaire leur cursus universitaire à l'étranger. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend engager des discussions avec les différents États membres de l'Union européenne afin de régler cette question de non-réciprocité qui fait systématiquement et injustement défaut à nos étudiants français.

Données clés

Auteur : [M. Céleste Lett](#)

Circonscription : Moselle (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90331

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7844

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)